



Maidières, le 13/07/2023

Procès-verbal de séance du 04 juillet 2023 à 20h30

Présents

Gérard BOYÉ, Chantal CLEMENT, Michèle KITTLER, Stéphanie KLEIN-CITRO, Jean-Luc MARIN, Jean-Louis MONTEIRO, Stéphane QUENELLE, Kévin ROUSSEL, Patrice THOUVENOT, Philippe VIEILLEFOSSE, Claude VOIRET, Denise VORTEMANN, Florence WSZEDYBYL,

Absent(s) Excusé(s)

Floriane ANDRE ayant donné pouvoir à Philippe MARIN
Joelle SCHOOR ayant donné pouvoir à Michele KITTLER
Yusuf CELEBI ayant donné pouvoir à Kevin ROUSSEL
Jennifer GAUTIER/BERVARD ayant donné pouvoir à Gérard BOYE
Laurence VARINOT ayant donné pouvoir à Claude VOIRET
Dimitri OLIVIER Absent

Ordre du jour

La séance s'est tenue à la salle du conseil municipal, en mairie.

Les travaux de secrétariat sont assurés par Michele KITTLER. Le quorum est atteint au début de la séance ainsi que lors des votes.

Le conseil municipal accepte le rajout d'un point à l'ordre du jour, à savoir le renouvellement du bail de chasse

1- Approbation du compte rendu du 16 mai 2023

Votants : 18

Pour : 18

Approuvé à l'unanimité

2- Tarifs du périscolaire rentrée 2023-2024

La conjoncture actuelle étant ce qu'elle est avec une inflation importante, avec des charges énergétiques qui s'accroissent, avec des charges de personnel à la hausse suite aux revalorisations indiciaires, avec la hausse des tarifs de près de 7% du prestataire API Restauration, la municipalité se doit d'appliquer une réévaluation des tarifs du périscolaire de 10% :

Tableau de répartition des tarifs :

| Tarifs accueil périscolaire 2023/2024 | | | | | |
|---------------------------------------|-----------|-------|------|------|---------|
| | | Matin | Midi | Soir | Forfait |
| Quotient familial < 800 | | | | | |
| | Maidières | 2,40 | 6,42 | 3,74 | 10,42 |
| | Extérieur | 3,42 | 8,68 | 5,19 | 14,48 |
| Quotient familial > 800 | | | | | |
| | Maidières | 2,99 | 7,01 | 4,33 | 12,19 |
| | Extérieur | 4,04 | 9,29 | 5,81 | 16,34 |

| | |
|-----------------|------|
| Tarif visiteurs | 8,66 |
|-----------------|------|

Mme WSZEDYBYL : Madame WSZEDYBYL estime que l'augmentation est élevée en comparaison avec les tarifs 2023 du périscolaire d'un autre établissement

Mr MONTEIRO : interroge sur la possibilité d'étendre à plusieurs niveaux de quotients les barèmes

Réponse de Mr BOYE : Le périscolaire est un service aux familles qui a un coût de plus en plus élevé pour la commune et la conjoncture actuelle n'arrange pas les décisions à prendre.

Il précise que le prix moyen d'un repas est estimé à 6 € au niveau national d'après une étude de la CAF sur 2019.

La multiplication des quotients serait d'une trop grande complexité pour le service de facturation

Votants : 18

Pour : 18

Approuvé à l'unanimité

3 - Transferts de crédits (budget commune)

En ce qui concerne la succession de Mlle VERELLE une première somme de 29 500 € a été versée à la commune :

Recettes de fonctionnement : 29 500 €

Dépenses de fonctionnement : 29 500 €

Recettes investissements : 29 500 €

Dépenses d'investissement : 21 000 €

8 500 €

Mr ROUSSEL informe le conseil des opérations de transferts de crédits vers l'investissement et détaille les projets :

Achat d'un terrain rue du bois le prêtre

- 21 000 € pour acquisition d'un terrain de 240 m2 pour réaliser des places de parking rue du bois le prêtre
- Répartition de la dépense : 1 000 € concernent les honoraires du géomètre, 17 000 € pour l'achat du terrain, et 3 000 € pour frais de notaire

Rénovation de la salle Limacher :

- Achat de matériel : 10 000 €
- Rénovation : 15 000 €
- Travaux divers : 8 500 €

Votants : 18

Pour : 18

Approuvé à l'unanimité

3- Tarifs du loto :

Les tarifs du loto organisé en faveur de Téléthon en fin d'année 2023 seront de :

- **Cartons**
- 1 carton : 3.00 €
- 7 cartons : 15.00 €
- 15 cartons : 30.00 €
-
- **Boissons pâtisseries**
- Perrier, coca, jus de fruits, bière : 2.50 €
- Eau, café, chocolat : 1.50 €
- Part de pâtisserie : 1.50 €

Votants : 18

Pour : 18

Approuvé à l'unanimité

4- Motion de soutien au maire de MAGNIERES et maires de France

Faisant suite à l'agression dont a été victime le maire de MAGNIERES (Meurthe et Moselle), il est proposé au conseil municipal de voter la motion de soutien de l'association des maires ruraux de France et la déclaration présentée par le président de l'association des maires de France à tous les maires suite aux événements récents (attaques de mairie, menaces et agressions de maires) lue par le maire de Maidières le lundi 3 juillet 2023 devant la mairie.

Votants : 18

Pour : 18

Approuvé à l'unanimité

5- Renouvellement du bail de chasse

Renouvellement du bail de chasse de gré à gré à compter du 1^{er} juillet 2023 pour une durée de 9 ans avec l'ACCA de Montauville représentée par Mr BLANCHET Président.

Référence du loyer au 01/01/2022 : 687.04 €, indice national 110.26

L'indice des prix est révisé chaque 01 janvier selon l'indice des fermages

Votants : 18

Pour : 18

Approuvé à l'unanimité

6- Informations diverses :

Rassemblement devant les mairies

L'association des maires de France sur proposition de son Président David LISNARD, a demandé qu'un rassemblement devant les mairies soit organisé pour marquer un soutien fort à toutes les communes de France touchées par les émeutes. Lors de ce rassemblement Mr BOYE a fait lecture d'une déclaration de l'association des maires

Mme WSZEDYBYL demande pourquoi la mairie de MAIDIÈRES ne s'est pas associée à la mairie de PONT A MOUSSON pour ce rassemblement

Réponse de Mr BOYE :

La commune de MAIDIÈRES avait déjà informé la population du rassemblement devant la mairie de la commune avant la proposition de Pont à Mousson.

Transfert des compétences EAU et ASSAINISSEMENT

Mr le Maire présente le compte rendu de la réunion du 22 mai 2023 du comité de pilotage de la communauté de communes du bassin de Pont à Mousson sur les modalités de transferts de compétences de l'eau et assainissement à la CCBPAM au 01/01/2026

Eclairage public :

Mr VIEILLEFOSSE Philippe interroge sur la possibilité de rallumer l'éclairage la nuit suite à des demandes de certains habitants

Mr BOYE :

Le choix de la commune n'est pas temporaire. L'extinction de l'éclairage public de 23h30 à 05h00 ne devrait pas être modifiée. En ce période d'augmentation du prix de l'électricité, la municipalité est plus que jamais garante de l'argent public. Depuis que cette mesure a été mise en place, la consommation électrique a été réduite de près de moitié.

Démission du conseil municipal :

Mr BOYE nous informe de la démission du conseil Municipal de Madame GAUTHIER/BERVARD Jennifer suite à son départ de la commune vers une région éloignée de la Lorraine.

En remplacement ,Madame Sophie ROBERT GRANDJEAN sera appelée à siéger au prochain conseil municipal

Fin de séance : 21h50

Le Maire

Gérard BOYE



La secrétaire de séance

KITTLER Michèle

